

MONSANTO MIS EN FACE DE SES RESPONSABILITÉS, ENFIN !

Le tribunal de grande instance de Lyon vient de reconnaître la responsabilité de la société Monsanto, numéro un mondial de l'agro-chimie, dans l'intoxication d'un agriculteur charentais par un puissant herbicide, produit par la firme, le Lasso. Monsanto devra indemniser l'agriculteur de la totalité de son préjudice. Il s'agit d'une première en France. Paul François, céréalier à Bernac, avait reçu au visage des vapeurs de Lasso. Très rapidement pris de troubles graves, il avait dû interrompre son activité pendant près d'un an avant d'obtenir en justice la reconnaissance de ses troubles comme maladie professionnelle.

Il est devenu depuis le porte-parole des victimes des pesticides. C'est la première fois que la société Monsanto aura à payer des dommages et intérêts à une de ses victimes. L'entreprise avait pourtant tout tenté auprès des autorités françaises pour que l'herbicide Lasso ne soit pas retiré du marché français, alors qu'il était déjà interdit par plusieurs pays comme la Belgique ou le Royaume-Uni dès les années 90. Il aura fallu attendre 2007 pour qu'il le soit enfin en France !

Pour Europe Écologie-Les Verts, cette décision est une excellente nouvelle devant être amenée à faire jurisprudence, car des milliers d'agriculteurs manipulent chaque jour en France des produits extrêmement toxiques dont les fabricants nient systématiquement le lien pouvant être fait avec les maladies qu'ils entraînent.

Face aux pressions des multinationales qui font prévaloir leurs profits au détriment de l'intérêt général et des objectifs de santé publique, il est temps d'introduire dans le droit français la possibilité des "class actions", ou actions de groupe, qui permettront aux citoyens de se battre à armes égales avec les grandes firmes.

Il est temps aussi que soit réellement appliqué le règlement REACH, conçu pour garantir un niveau de protection élevé des consommateurs et de l'environnement dans l'Union européenne. Il permettrait d'interdire de manière préventive des produits tels que le Lasso, quelles que soient par ailleurs les actions de lobbying opérées par les grands groupes pour pouvoir continuer à vendre en toute liberté de véritables « poisons ».

Catherine de Luca



Contact :

site : creteil.eelv.fr

mail : europpecologie.creteil@gmail.com

Twitter : [EELVCreteil](https://twitter.com/EELVCreteil)